



Sylvain ROBERT
Maire de Lens
Président de la Communauté
d'Agglomération de Lens-Liévin

Hôtel de Ville de LENS
17bis, Place Jean Jaurès
62307 LENS Cedex

Tél. 03 21 69 86 86
Fax 03 21 43 11 65

mail : avotreecoute@mairie-lens.fr

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 3 JUILLET 2017

=====
SEANCE DU 30 JUIN 2017 A 18 H 00
=====

DIRECTION VIE DE LA CITE - ACCES AUX SERVICES
PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES
☎ 03.21.69.86.35 - Télécopie 03.21.69.08.22

Affaire suivie par M. GONZALEZ
Directeur territorial
Réf. MG/TP

L'an deux mille dix-sept, le 30 juin, à 18 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 23 juin 2017.

Etai^{ent} présents : MM. ROBERT, HANON, DECOURCELLES, Mme FLAMENT, M. DAUBRESSE, Mme VINCENT, M. MARONI, Mmes CORRE, LEFEBVRE, AIT CHIKHEBBIH, M. POCHON, Mme MEPHU NGUIFO, M. DELSERT, Mme DAUTHIEU, M. MAZURE, Mme LEDENT, M. RUDYNSKI, BOUKERCHA, Mme BOURKISS, M. NORMAND.

Etai^{ent} excusés : Mme BOURDON ayant donné pouvoir à M. MARONI, M. CECAK ayant donné pouvoir à M. HANON, M. RAYTER ayant donné pouvoir à M. MAZURE, Mme DELPORTE ayant donné pouvoir à Mme LEDENT, Mme DELELIS ayant donné pouvoir à Mme VINCENT, M. GAYANT ayant donné pouvoir à M. DECOURCELLES, M. MILLET ayant donné pouvoir à Mme CORRE, Mme BRETON ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme TIMME ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme POSMYK-VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DUCASTEL n'ayant pas donné pouvoir, Mme GAUTHY n'ayant pas donné pouvoir, M. SANCHEZ n'ayant pas donné pouvoir, Mme BLOMME n'ayant pas donné pouvoir, M. SION n'ayant pas donné pouvoir, Mme BOEYKENS n'ayant pas donné pouvoir, M. BABIC ayant donné pouvoir à M. NORMAND, M. MANKOU ayant donné pouvoir à Mme DAUTHIEU, Mme CHOCHOI ayant donné pouvoir à M. RUDYNSKI.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Madame Laure MEPHU NGUIFO, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2017
COMPTE-RENDU**

**ELECTION DES DELEGUE SUPPLEMENTAIRE ET DELEGUES SUPPLEANTS POUR LES
ELECTIONS SENATORIALES DU 24 SEPTEMBRE 2017**

A - COMPOSITION DU BUREAU ELECTORAL

En application de l'article R. 133 du Code électoral qui a été rappelé, le Bureau électoral se compose comme suit :

- . les deux élus municipaux les plus âgés
- Monsieur André DELSERT
- Madame Yvette DAUTHIEU
- . les deux élus municipaux les plus jeunes
- Madame Sadia BOURKISS
- Madame Fatima AIT CHIKHEBBIH

B - LISTES DES CANDIDATS

Annonce par Monsieur ROBERT des listes des candidats établies et déposées selon les dispositions du Code électoral :

Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Sexe</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>
MINNEKEER	Alexandra	F	129, rue Léon Blum - 62300 LENS	01/04/1986 à Seclin
LEBRUN	Fabrice	M	22, rue Etienne Dolet - 62300 LENS	04/05/1963 à Lens
MAZEREUW	Yvette	F	7, rue Olivier De Montalent - 62300 LENS	24/05/1946 à Lens
REAL	Dominique	M	15 rue Séraphin Cordier - 62300 LENS	24/12/1960 à Hénin-Liétard
MASSET	Michèle	F	118 grand chemin de Loos - 62300 LENS	12/12/1961 à Lens
LOGEZ	Gérard	M	15, rue des Ardennes - 62300 LENS	22/02/1947 à Loos-en-Gohelle
PLOUVIER	Christelle	F	Appt 5 - 2, rue du stade - 62300 LENS	28/07/1967 à Lens
CANONNE	Jean-Claude	M	40, rue St Edouard - 62300 LENS	22/12/1946 à Cambrai

DUBOCAGE	Isabelle	F	15, rue Vanzetti - 62300 LENS	26/05/1968 à Lens
DA SILVA	Antoine	M	3, rue Auriol - 62300 LENS	25/06/1954 à Ourique (Portugal)
BUQUET	Blandine	F	34, rue de la Perche - 62300 LENS	09/01/1962 à Noeux-les-Mines

Liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Sexe</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>
MEDJAHDI	Abdallah	M	76 rue Hector Laloux - 62300 LENS	17/01/1965 à Lens
DERNONCOURT	Marie-Pierre	F	36, rue Luigi Galvani - 62300 LENS	05/02/1970 à Avion
DUBRULLE	François	M	98, rue Decrombecque – 1 ^{er} étage - 62300 LENS	10/09/1980 à Arras
DHEDIN	Sabine	F	9 rue Vanzetti - 62300 LENS	11/04/1971 à Liévin
MELAYE	Jean-Pierre	M	20 rue Paul Bert - 62300 LENS	04/07/1958 à Mazingarbe

Liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Sexe</i>	<i>Adresse</i>	<i>Date et lieu de naissance</i>
BABIC	Sergine	F	3 rue Augustin Delots - 62300 LENS	08/01/1955 à Roubaix
BABIC	Bernard	M	3, rue Augustin Delots - 62300 LENS	09/09/1950 à Vendin-le-Vieil

Il est procédé à la distribution des bulletins de vote.

C - FORMALITES D'ELECTION

Conformément aux dispositions des articles L. 285 et L. 286 du Code Electoral, le conseil municipal doit élire 1 délégué et 10 suppléants.

Avant de procéder au vote, il est précisé qu'en application de l'article R. 138 du Code électoral (1^{er} et 2^{ème} alinéas) :

- l'élection des délégués et celle des suppléants ont lieu simultanément sur une même liste,

- les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

(opérations de vote)

D - PROCLAMATION DES RESULTATS ETABLIS SELON LES DISPOSITIONS DES ARTICLES R. 141 à R. 145 DU CODE ELECTORAL

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :.....: 33

Nombre de bulletins nuls :.....: 0

Nombre de bulletins blancs :: 0
(en ce y compris les enveloppes sans bulletin)

Nombre de suffrages exprimés :.....: 33

Ont obtenu :

Liste "Rassemblement de toute la Gauche pour l'Avenir de Lens" 28 suffrages

Liste "Union Civile et Citoyenne"3 suffrages

Liste "Front National – Rassemblement Bleu Marine"2 suffrages

Calcul pour la répartition des sièges

1) Détermination du quotient électoral pour les délégués

Le nombre total des suffrages exprimés divisé par le nombre de délégués à élire, soit 1 donne un quotient de : $33 / 1 =$

33

2) Détermination du quotient électoral pour les suppléants

Le nombre total des suffrages exprimés divisé par le nombre de suppléants à élire, soit 10 donne un quotient de $33 / 10 =$

3,3 arrondi à 4

3) Attribution des sièges à chaque liste

1) Délégué supplémentaire

1) Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

28 : 33 = 0 siège de DELEGUE

2) Liste " UNION CIVILE ET CITOYENNE "

3 : 33 =0 siège de DELEGUE

3) Liste " FRONT NATIONAL - RASSEMBLEMENT BLEU MARINE "

$2 : 33 = 0$ siège de DELEGUE

Aucune liste n'ayant obtenu le siège au quotient, celui-ci est attribué à la plus forte moyenne.

1) Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$28 : (0 + 1) = 28$

2) Liste " UNION CIVILE ET CITOYENNE "

$3 : (0 + 1) = 3$

3) Liste " FRONT NATIONAL - RASSEMBLEMENT BLEU MARINE "

$2 : (0 + 1) = 2$

La liste « Rassemblement de toute la Gauche pour l'Avenir de Lens » ayant la plus forte moyenne, elle obtient le siège.

2) Délégués suppléants

10 mandats sont à attribuer

* attribution des sièges au quotient

Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$28 : 4 = 7$ soit 7 sièges

Liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

$3 : 4 = 0,75$ soit 0 siège

Liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

$2 : 4 = 0,5$ soit 0 siège

Il reste 3 mandats à attribuer à la plus forte moyenne.

* attribution du 8^{ème} siège

Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$$28 : (7 + 1) = 3,5$$

Liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

$$3 : (0 + 1) = 3$$

Liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

$$2 : (0 + 1) = 2$$

Le 8^{ème} siège est attribué à la liste « Rassemblement de toute la Gauche pour l'Avenir de Lens ».

* attribution du 9^{ème} siège

Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$$28 : (8 + 1) = 3,11$$

Liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

$$3 : (0 + 1) = 3$$

Liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

$$2 : (0 + 1) = 2$$

Le 9^{ème} siège est attribué à la liste « Rassemblement de toute la Gauche pour l'Avenir de Lens ».

* attribution du 10^{ème} siège

Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

$$28 : (9 + 1) = 2,8$$

Liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

$$3 : (0 + 1) = 3$$

Liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

2 : (0 + 1) = 2

Le 10^{ème} siège est attribué à la liste « Union Civile et Citoyenne ».

4) ONT OBTENU AU TOTAL

Liste "RASSEMBLEMENT DE TOUTE LA GAUCHE POUR L'AVENIR DE LENS"

1 siège de délégué

9 sièges de suppléants

Liste "UNION CIVILE ET CITOYENNE"

0 siège de délégué

1 siège de suppléant

Liste "FRONT NATIONAL – RASSEMBLEMENT BLEU MARINE"

0 siège de délégué

0 siège de suppléant

5) PROCLAMATION DU DELEGUE SUPPLEMENTAIRE ET DES 10 SUPPLEANTS ELUS

Sont donc élus

délégué supplémentaire : Madame Alexandra MINNEKEER

délégués suppléants : Monsieur Fabrice LEBRUN
Madame Yvette MAZEREUW
Monsieur Dominique REAL
Madame Michèle MASSET
Monsieur Gérard LOGEZ
Madame Christelle PLOUVIER
Monsieur Jean-Claude CANONNE
Madame Isabelle DUBOCAGE
Monsieur Antoine DA SILVA
Monsieur Abdallah MEDJAHDI

SIGNATURE DU PROCES-VERBAL

Monsieur le Maire demande aux élus de ne pas quitter la salle avant d'avoir signé les procès-verbaux.

EXAMEN DES DELIBERATIONS INSCRITES A L'ORDRE DU JOUR

Adoption du procès-verbal de la séance de conseil municipal du 17 mai 2017.

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION VIE DE LA CITE – ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET RESSOURCES INTERNES

⇒ **rapport n° 1** : DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

(Rapporteur : Monsieur Sylvain ROBERT)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 2** : APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - MODIFICATIONS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

La délibération est complétée à l'alinéa 23 portant sur la possibilité de demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions, par l'ajout des conditions suivantes fixées par le Conseil municipal :

- en fonctionnement et en investissement
- quels que soient la nature de l'opération et le montant subventionnable
- qu'elles concernent l'Etat, les collectivités territoriales ou tout autre organisme financeur (CAF, ADEME...)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 3** : VILLE DE LENS – COMPTE ADMINISTRATIF – COMPTE DE GESTION – AFFECTATION DES RESULTATS 2016

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-14 du C.G.C.T., M. ROBERT peut assister aux débats mais doit quitter la salle lors du vote du compte administratif.

M. ROBERT ayant quitté la salle avant l'examen de cette délibération, M. HANON a été désigné à l'unanimité des membres présents en qualité de Président de séance pour l'évocation du compte administratif.

Avis favorable de la commission finances

⇒ *Adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 4** : DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DES MARCHES D'APPROVISIONNEMENT
– REVISION DES TARIFS

(Rapporteur : Monsieur Pierre MAZURE)

Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 5** : SIGNATURE D'UNE CHARTE DES TERRASSES LENSOISES ENTRE LA VILLE
DE LENS ET L'ASSOCIATION FESTILENS

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 6** : SIGNATURE D'UNE CONVENTION FINANCIERE ET DE PARTENARIAT
RELATIVE A L'APPEL A PROJETS ARTISTIQUES CALL – VILLE DE LENS - ARTCONNEXION

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 7** : PERSONNEL – MISE EN ŒUVRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION
DANS LE DOMAINE DE LA PREVOYANCE

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 8** : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DANS LE CADRE D'UN GROUPEMENT DE
COMMANDES ENTRE LA VILLE DE LENS ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION DE PARTICIPATION A LA PROTECTION SOCIALE
COMPLEMENTAIRE DE PREVOYANCE

(Rapporteur : Monsieur Thierry DAUBRESSE)

Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES

⇒ **rapport n° 9** : DEFINITION DES MODALITES DE MISE A DISPOSITION DE MATERIEL :
URNES ET ISOLOIRS

(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 10** : RETROCESSION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT DE LA RUE DE L'ABBE PHILIPPE TOULEMONDE A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Avis favorable de la commission finances

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION DE L'AMENAGEMENT ET DU DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

⇒ **rapport n° 11** : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL PAR LA COMMUNE DE LENS OU PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER NORD – PAS DE CALAIS POUR SON COMPTE PENDANT L'ANNEE 2016
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 12** : CESSION AUX S.C.C.V. « LES HAUTS DE MONTGRE », « LES JARDINS DE MONTGRE » ET « LES TERRASSES DE MONTGRE » DES TERRAINS D'ASSIETTE DE LEUR OPERATION DE CREATION DE LOGEMENTS CITE MONTGRE - RECTIFICATIF
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

Avis favorable de la commission finances

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 13** : AVENANT N°4 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COMMANDES EURALENS
(Rapporteur : Monsieur Jean-Paul DECOURCELLES)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 14** : LOGEMENTS COMMUNAUX – MODALITES D'ATTRIBUTION
(Rapporteur : Monsieur Jean-Pierre HANON)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

DIRECTION VIE LOCALE – REUSSITE ET SOLIDARITE – PROJET SOCIAL

⇒ **rapport n° 15** : ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE – EVOLUTION DES RYTHMES ET CONDITIONS GENERALES D'ORGANISATION – RENTREE SCOLAIRE 2017-2018
(Rapporteur : Madame Danièle LEFEBVRE)

⇒ *Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.*

⇒ **rapport n° 16** : DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE ET DE COHESION SOCIALE – RAPPORT SUR LES ACTIONS DE DEVELOPPEMENT SOCIAL URBAIN – EXERCICE 2016
(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

En l'absence de Mme BOURDON, c'est Monsieur Luc MARONI qui a rapporté la délibération.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 17** : CONTRAT DE VILLE 2015/2020 – MODIFICATION DU PROGRAMME D' ACTIONS 2017
(Rapporteur : Madame Cécile BOURDON)

En l'absence de Mme BOURDON, c'est Monsieur Luc MARONI qui a rapporté la délibération.

Avis favorable de la commission finances
Avis favorable de la commission services à la population

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

DIRECTION DES FINANCES ET DE LA PROSPECTIVE FINANCIERE

⇒ **rapport n° 18** : GARANTIE D'EMPRUNT A COTTAGE SOCIAL DES FLANDRES POUR UN MONTANT DE 2 553 982,00 €
(Rapporteur : Madame Laure MEPHU N'GUIFO)

Avis favorable de la commission finances

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le conseil municipal en eut délibéré.

⇒ **rapport n° 19** : QUESTIONS ORALES

Par mail en date du 26 juin 2017, M. BOUKERCHA a indiqué avoir 1 question orale pour le Conseil municipal du 30 juin 2017 :

Question 1 (M. BOUKERCHA) : Nous attirons votre attention sur une information, qui circule parmi les lensoises et lensois. Laquelle espérant ne soit que rumeur et n'en restera qu'une concernant la subvention accordée à une association Sportive Lensoise. Lors du Conseil Municipal du 17 mai 2017, nous avons adopté à l'unanimité les subventions, accordées aux associations sportives, et parmi elle celle de l'" AS.LENS", d'un montant de 7200 €.

La rumeur qui prend de l'ampleur, dans les quartiers de "La Grande Résidence, 12/14" est que:

Cette association sportive, n'est pas aussi active que le prétendent ses responsables et l'importance que lui donnent ces derniers, que ce soit, sur le plan humain, activités ou licenciés. Certains de nos concitoyens se posent la question, sur ce qui justifie cette somme qui les met à 5ème place des subventions accordées par la municipalité.

Monsieur le Maire, afin de lever tout soupçon sur le Conseil qui a voté cette subvention, ainsi que sur les responsables de l'association et dans un souci de transparence totale envers nos concitoyens, notre groupe demande:

1. Conformément à l'article L.1611-4 du CGCT, de faire examiner rapidement les documents comptables de cette dite association.

2. Mettre en place une commission d'examen et contrôle, composée d'élus de la majorité, de l'opposition ainsi que des services concernés à la mairie.

Il en va de notre crédibilité, et aucune arrière pensée politique ne se cache derrière cette question.

↳ La réponse est apportée en séance par M. ROBERT.

La séance est levée à 19 heures 04.